

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

## MOYENS MUTUALISÉS DES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES





### PROGRAMME 333

---

#### MOYENS MUTUALISÉS DES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	7
<a href="#">Présentation des crédits</a>	12
<a href="#">Justification au premier euro</a>	18

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marc GUILLAUME

*Secrétaire général du Gouvernement*

Responsable du programme n° 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Créé en loi de finances pour 2011 au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » est placé sous la responsabilité du Secrétaire général du Gouvernement. Il regroupe :

- sur son action 01 : les crédits de fonctionnement directions départementales interministérielles (DDI), des directions et délégations régionales placées sous l'autorité des préfets de région, des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) ;
- sur son action 02 : les crédits immobiliers de l'État occupant d'une grande partie des services déconcentrés de l'État (DDI, directions régionales des ministères concernés par la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), les préfetures et les services de l'éducation nationale en cité administrative ;
- sur son action 03 : l'action 03 du programme 333 se décompose en 3 sous actions sur lesquelles sont imputés les emplois déconcentrés relevant des services du Premier ministre : les directeurs départementaux interministériels et leurs adjoints (DDI), les secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) et leurs adjoints, les chargés de mission des SGAR, les agents des plates-formes régionales « ressources humaines », les agents des plates-formes régionales « achats », une partie des agents chargés de la gestion des crédits des BOP régionaux du programme 333, les agents affectés dans les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication de l'Etat (SIDISC).

Le programme 333 est donc intégralement consacré à l'administration territoriale de l'État, et ses crédits hors titre 2 (fonctionnement courant et immobilier) sont entièrement déconcentrés aux préfets de région, responsables de budget opérationnel de programme (RBOP).

La stratégie du programme 333 comprend quatre priorités principales :

- l'accompagnement des mutualisations en région que doivent impulser les préfets de région et qui sont facilitées par le regroupement des crédits de soutien sur le programme 333. Le responsable de programme conduit en lien avec les SGAR des actions favorisant de nouveaux champs de mutualisations et d'économies (gestion du parc automobile, outils partagés de gouvernance des mutualisations régionales, par exemple) ;
- le suivi des projets immobiliers et des initiatives des préfets de région pour engager des regroupements immobiliers, notamment sur des sites en multi-occupation ;
- le pilotage et la gestion budgétaires qui, conformément à la charte de déconcentration, donnent une pleine responsabilisation aux préfets de région, responsables de BOP, notamment par des notifications et délégations de crédit dès le début de gestion assurant une meilleure visibilité budgétaire aux services départementaux et régionaux et une plus grande capacité de pilotage aux responsables budgétaires ;
- les mesures d'accompagnement des ressources humaines, en particulier pour les emplois des équipes des secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) et les emplois de directeurs d'administration territoriale de l'État (DATE), à travers un plan d'actions managériales, des formations spécifiques et un suivi individuel des emplois, en particulier ceux concernés par la réforme de 2015 qui s'est achevée en 2018.

L'année 2019 du programme 333 a été marquée par la décision prise par le Gouvernement en octobre 2018 de regrouper dès 2020 les moyens de fonctionnement des préfetures et ceux des services déconcentrés relevant du

programme 333. Ce nouvel ensemble budgétaire sera placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur, cela inclut la gestion des services déconcentrés qui relevaient des services du premier ministre. Afin de préparer la mise en œuvre de cette décision, la gestion pour 2019 du programme 333 a été déléguée au secrétaire général du ministère de l'intérieur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les services du ministère de l'intérieur renforcés par la sous-direction des services du Premier ministre (SPM) en charge du périmètre déconcentré ont poursuivi les actions initiées par les SPM et notamment :

- la consolidation de l'élargissement du périmètre du programme 333 à l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des directions régionales sous l'autorité des préfets de région mis en place en 2017 ;
- la poursuite de l'expérimentation du BOP 333 en Martinique mise en place en 2017 ;
- la consolidation de l'harmonisation des subventions accordées au titre de la restauration collective des agents en DDI et DR(D)JSCS et la préfiguration de l'extension aux directions régionales dans deux régions en vue de la généralisation du dispositif en 2020 ;
- le financement d'une expérimentation de télémédecine au titre de la médecine de prévention menée par le ministère de l'intérieur. Ce projet est piloté par la DGAFP ;
- la poursuite du portage budgétaire des appels à projets du plan d'investissement d'avenir (PIA) ;
- la poursuite du plan d'amélioration des accès aux réseaux informatiques des DDI avec l'appui de la direction interministérielle du numérique.

Dans le contexte de transformation que connaissent les services de l'Etat, la stratégie du programme a été adaptée aux nouveaux enjeux tout en veillant à l'atteinte des deux objectifs visant à apprécier le bon usage des crédits alloués sous l'angle de l'efficacité de gestion :

- optimiser les coûts des fonctions support ;
- améliorer l'efficacité de la gestion immobilière des services déconcentrés de l'État ;
- déconcentrer 90 % des crédits en région et donner une visibilité des crédits aux préfets de région par une pré-notification des crédits en décembre de l'année n-1.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Améliorer l'efficacité de la gestion des services déconcentrés de l'Etat</b>
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 1.2	Dépenses de fonctionnement par agent
INDICATEUR 1.3	Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Favoriser et encourager les mutualisations en région via un support budgétaire unique</b>
INDICATEUR 2.1	Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre du programme 333
INDICATEUR 2.2	Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre du programme 333
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Assurer la parité des emplois de direction départementale interministérielle et de secrétaires généraux aux affaires régionales</b>
INDICATEUR 3.1	Taux de féminisation des postes de direction

---

**Moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

---

Programme n° 333 | BILAN STRATÉGIQUE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Améliorer l'efficacité de la gestion des services déconcentrés de l'Etat

## INDICATEUR 1.1

Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	445	431	405	465	514	441
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	68 928	67361	65459	65 235	66021	63604

## Commentaires techniques

Sources des données :

Données fournies par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) pour, d'une part, les dépenses de bureautique (numérateur) extraites du progiciel CHORUS, et, d'autre part, pour le nombre de postes bureautiques.

Modalités de calcul :

Le ratio d'efficacité bureautique est établi pour l'ensemble des services du périmètre de l'action 01 du programme (DDI, directions et délégations régionales, SGAR). A compter de la LFI 2019, la Martinique est incluse au périmètre soutenu, ainsi qu'au calcul de l'indicateur.

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : somme des dépenses bureautiques payées dans l'année N (crédits de paiement consommés), hors dépenses effectuées au titre des Projets d'investissement d'avenir (PIA). Cette somme comprend les dépenses réalisées au titre :
  - des postes de travail regroupant les services de base mis à disposition des utilisateurs, sous forme de matériel (équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, ou sous forme logicielle (suite bureautique, messagerie personnelle), ainsi que les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) et de sauvegarde associées ;
  - des solutions d'impression qui correspondent aux services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs individuels du système d'information ;
  - des télécommunications individuelles, c'est à dire les services de solutions de téléphonie fixe et mobile et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services, que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective.

Ces dépenses correspondent à l'axe « service bureautique » du référentiel d'activité SIC mis en œuvre dans CHORUS.

- dénominateur : estimation du nombre de postes de travail bureautique (PC fixes et portables) des services du périmètre considéré d'après le nombre de licences informatiques en DDI.

## INDICATEUR 1.2

Dépenses de fonctionnement par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Dépenses de fonctionnement par agent	€	2 894	2974	3239	3 175	3347	2859
Nombre d'agents	Nb	52 969	51816	50354	50 768	50785	48926

**Moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Programme n° 333 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Commentaires techniques**

Commentaires

techniques

Sources des données :

Données fournies par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) pour les dépenses de fonctionnement (numérateur), et par les ministères employeurs des agents en DDI, délégations et DR pour le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé).

Modalités de calcul :

- numérateur : ensemble des dépenses de fonctionnement courant des services relevant du périmètre de l'action 01 du programme 333 au 31 décembre 2019, incluant notamment les dépenses de nettoyage et de gardiennage, hors dépenses réalisées au titre des projets d'investissement d'avenir (PIA).
- dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) de l'ensemble des services relevant du périmètre de l'action 01 du programme 333 au 31 décembre 2019 (DDI, directions et délégations régionales et SGAR).

**INDICATEUR 1.3****Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / ETPT	m <sup>2</sup> /poste de travail	21,28	21,08	21,5	21,27	21,51	19,65
Ratio entretien courant / SUN	€/m <sup>2</sup>	18,31	18,46	20,94	18,26	15,77	19,94

**Commentaires techniques**

Commentaires techniques

**Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »**

Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR). Les données correspondent à celles fournies dans le cadre des comptes rendus de gestion et consolidées avec l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- Le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) repose sur une enquête faite par la DMAT auprès des différents ministères occupants de l'ATE.

Modalités de calcul :

- Numérateur : Surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme, y compris la région Martinique, intégrée au périmètre du P333 depuis 2019. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.
- Dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) dans les services déconcentrés de l'État du périmètre soutenu, dont les ETPT de préfecture, SGAR, directions régionales, DRRT et DRDFE de Martinique depuis 2019.

**Sous-indicateur « Ratio entretien courant /SUN »**

Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des SGAR. Les données correspondent à celles fournies dans le cadre des comptes rendus de gestion, et consolidées avec l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- Les dépenses d'entretien courant sont consolidées par la DMAT à partir du progiciel CHORUS.

Modalités de calcul :

- Numérateur : Dépenses d'entretien courant (activités : travaux courants du locataire, aménagement et rénovation des locaux).
- Dénominateur : Surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme, y compris la région Martinique, intégrée au périmètre du P333 depuis 2019. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 1.1 Ratio d'efficienne bureautique**

L'exécution 2019 révèle un ratio bureautique supérieur de 26,9% à la prévision du PAP, et de 10,5% à la prévision 2019 actualisée. Cette forte évolution est la conséquence de l'action de renouvellement anticipé et pluriannuel du parc informatique des DDI et directions régionales décidés en gestion par le responsable de programme. Il fait suite à la décision de l'éditeur Microsoft de mettre fin au support de Windows 7 dès février 2020. Environ 30% du parc informatique ne supporte pas la migration vers Windows 10 et doit être remplacé par anticipation. Pour initier ce renouvellement, 10,3 M€ (pris sur les autres crédits de fonctionnement ou de petits travaux du locataire) ont été réorientés dès l'été 2019 et se sont ajoutées aux enveloppes locales habituellement consacrées au renouvellement du parc informatique. Cette action est poursuivie en 2020.

#### INDICATEUR 1.2 Dépenses de fonctionnement par agent

L'exécution 2019 révèle un ratio par agent supérieur de 3,3% à la prévision du PAP, et de 5,4% à la prévision 2019 actualisée. Cette évolution à la hausse a trois causes principales :

- le renouvellement pluriannuel du parc informatique détaillée pour l'indicateur 1 ;
- l'intégration de la Martinique dans le périmètre couvert par l'indicateur (avec un ratio/agent plus élevé qu'en métropole) ;
- la prise en compte des dépenses d'harmonisation de la restauration collective en DDI portée par le programme, pour un surcoût de 1,8 M€ par rapport au réalisé 2018.

#### INDICATEUR 1.3 Optimisation de l'immobilier de bureau

Les données relatives à l'occupation de l'immobilier sont issues des éléments déclaratifs des secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) et croisées avec l'info-centre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État. En 2019, la Martinique s'ajoute au périmètre soutenu, après deux années d'expérimentation. Les surfaces occupées diminuent de -4,8% à périmètre constant, hors Martinique, et de -3,8% à périmètre courant.

Cette évolution résulte de l'aboutissement des regroupements de services initiés par les services locaux (libérations de sites, regroupement sur des sites en multi-occupations, dont maisons de l'État). Pour 2019, le ratio SUN/ETPT est conforme à la prévision initiale 2019, mais légèrement supérieur à la prévision actualisée lors du PAP 2020.

Parallèlement, le ratio d'entretien courant/m<sup>2</sup> diminue en-deçà de la prévision d'exécution, ainsi que de la prévision actualisée. Cette diminution traduit des arbitrages au profit de dépenses de fonctionnement courant des services, dont l'action de renouvellement de licences Windows 10, ainsi que des dépenses de fluides et de charges immobilières.

## **OBJECTIF 2**

**Favoriser et encourager les mutualisations en région via un support budgétaire unique**

### **INDICATEUR 2.1**

**Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre du programme 333**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de sites en multi-occupation	%	34	35	36	36	38	37

#### **Commentaires techniques**

Précisions méthodologiques

Sources des données :

Données fournies par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur d'après les données déclaratives réalisées par les SGAR.

**Moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Programme n° 333 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : Nombre total de points obtenus pour les sites en multi-occupation suivant grille de pondération définie.
- Dénominateur : Nombre total de points de l'ensemble des sites pondérés suivant grille de pondération définie.

**INDICATEUR 2.2**

Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre du programme 333

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de mutualisation des véhicules	%	7	8	11	10	12,5	12

**Commentaires techniques****Précisions**

Sources des données méthodologiques :  
Données fournies par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur d'après les données déclaratives réalisées par les SGAR.  
Modalités de calcul :

Mise en place de cet indicateur au 1er janvier 2018 pour le PLF 2019. Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : Nombre de véhicules mutualisés des services du périmètre de l'action 01 du programme 333 entre au moins deux services de l'État.

- Dénominateur : Nombre total de véhicules des services du périmètre de l'action 01 du programme 333

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux de sites en multi-occupation, constaté au niveau national sur l'exercice 2019, est de 38%. Ce taux dépasse de 2 points la cible affichée au PLF 2019 (36%).

Pour sa seconde année de mise en place, ce nouvel indicateur de performance relatif aux efforts de mutualisations réalisés par les services locaux affiche une tendance favorable, en lien avec les réductions de surface occupées constatées par ailleurs. La mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État en 2020, ainsi que la réforme du réseau des finances publiques, doivent renforcer cette tendance en développant le nombre de sites multi-occupés incluant des services de l'ATE.

Le taux de véhicules mutualisés, constaté au niveau national sur l'exercice 2019, est de 12,5%. Ce taux dépasse de 4,2% la cible affichée au PLF 2019 (12%). La moitié des BOP déconcentrés présentent un taux supérieur à 11,6%.

**OBJECTIF 3**

Assurer la parité des emplois de direction départementale interministérielle et de secrétaires généraux aux affaires régionales

**INDICATEUR 3.1**

Taux de féminisation des postes de direction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de féminisation des postes de direction	%	45	40	40		41	40

### Commentaires techniques

Modalités de calcul : nombre de postes pourvus par des femmes à des postes de directrice départementale interministérielle, de directrice départementale interministérielle adjointe, de SGAR et de SGAR adjointe n'exerçant pas ces fonctions auparavant, sur le nombre total d'agents nommés pour la première fois sur les postes de directeurs départementaux interministériels, de directeurs départementaux adjoints, de SGAR et de SGAR adjoints, depuis le début de l'année, exprimé en pourcentage.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur est suivi depuis la création du programme 333 et porte sur les emplois de directeurs de l'administration territoriale de l'État : les secrétaires généraux pour les affaires régionales et leurs adjoints et les directeurs départementaux des directions départementales interministérielles et leurs adjoints.

Ces effectifs représentent une population totale de 526 emplois pourvus au 31 décembre 2019.

En 2019, l'objectif de 40 % initialement fixé a été atteint, conformément au décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique. En effet, 25 femmes ont accédé en 2019 pour la première fois à un emploi DATE, sur un total de 61 primo-nominations. Au 31 décembre 2019, 30% des titulaires d'emploi DATE étaient des femmes (contre 30,2 % au 31 décembre 2018).

Le maintien d'un taux à la cible relève essentiellement du processus de nomination lui-même mis en place en application de la circulaire du secrétaire général du Gouvernement du 26 août 2014 relative aux nominations des directeurs départementaux interministériels et de leurs adjoints. Cette circulaire vise à favoriser un meilleur équilibre femmes / hommes sur ces postes et prévoit les principes suivants :

- retenir dans la mesure du possible dans la sélection de 3 candidats par le préfet au moins une femme et au moins un homme ;
- à cette fin, s'assurer de la cohérence entre le nombre de femmes reçues en entretien et le nombre de candidatures reçues ;
- constituer des viviers mixtes de candidats aux postes de direction qui constitue l'une des missions du délégué mobilité carrière (DMC) des emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (DATE).

Le pilotage de cet indicateur reste cependant tributaire des actes de candidatures individuels et ne porte que sur les primo-nominations dont le nombre peut sensiblement varier d'une année à l'autre en fonction des mouvements internes.

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	462 021	149 641 170 178 378 255	11 563 052 9 619 295	140 516	161 204 222 188 600 088	165 204 222
02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées		304 338 874 221 979 453	3 700 000 3 000 152	213 336	308 038 874 225 192 940	308 038 874
03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	182 690 065 177 571 304	56 900	12 075		182 690 065 177 640 279	182 690 065
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>182 690 065</b>	<b>453 980 044</b>	<b>15 263 052</b>		<b>651 933 161</b>	<b>655 933 161</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 934 599		+4 934 599	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 588 929		-3 408 079		-4 997 008	
Total des AE ouvertes	181 101 136		470 769 616		651 870 752	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>178 033 325</b>	<b>400 414 608</b>	<b>12 631 522</b>	<b>353 852</b>	<b>591 433 307</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	462 021	149 641 170 162 952 445	11 563 052 9 460 037	229 016	161 204 222 173 103 519	165 204 222
02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées		189 863 442 181 613 864	3 700 000 3 779 640	213 336	193 563 442 185 606 841	193 563 442
03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	182 690 065 177 571 304	65 332	12 075		182 690 065 177 648 711	182 690 065
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>182 690 065</b>	<b>339 504 612</b>	<b>15 263 052</b>		<b>537 457 729</b>	<b>541 457 729</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 934 599		+4 934 599	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 588 929		+2 347 229		+758 300	
Total des CP ouverts	181 101 136		362 049 492		543 150 628	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>178 033 325</b>	<b>344 631 641</b>	<b>13 251 753</b>	<b>442 352</b>	<b>536 359 071</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>							
01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	387	149 431 304 151 353 998	12 030 748 8 248 834	452 864		161 462 052	165 462 052 160 056 083
02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées		478 716 114 288 419 871	3 700 000 3 786 684	211 510	2 340	482 416 114	482 416 114 292 420 405
03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	182 499 753 177 612 430	53 068				182 499 753	182 499 753 177 665 498
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>182 499 753</b>	<b>628 147 418</b>	<b>15 730 748</b>			<b>826 377 919</b>	<b>830 377 919</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>177 612 817</b>	<b>439 826 937</b>	<b>12 035 518</b>	<b>664 374</b>	<b>2 340</b>		<b>630 141 986</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>							
01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	387	149 431 304 149 562 423	12 030 748 8 327 512	450 223		161 462 052	165 462 052 158 340 545
02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées		323 175 046 319 432 274	3 700 000 2 550 583	211 510	2 340	326 875 046	326 875 046 322 196 707
03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	182 499 753 177 612 430	29 550				182 499 753	182 499 753 177 641 980
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>182 499 753</b>	<b>472 606 350</b>	<b>15 730 748</b>			<b>670 836 851</b>	<b>674 836 851</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>177 612 817</b>	<b>469 024 247</b>	<b>10 878 095</b>	<b>661 733</b>	<b>2 340</b>		<b>658 179 232</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>177 612 817</b>	<b>182 690 065</b>	<b>178 033 325</b>	<b>177 612 817</b>	<b>182 690 065</b>	<b>178 033 325</b>
Rémunérations d'activité	112 198 163	115 641 480	112 915 688	112 198 163	115 641 480	112 915 688
Cotisations et contributions sociales	65 147 330	66 826 047	64 915 491	65 147 330	66 826 047	64 915 491
Prestations sociales et allocations diverses	267 324	222 538	202 145	267 324	222 538	202 145

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>439 826 937</b>	<b>453 980 044</b>	<b>400 414 608</b>	<b>469 024 247</b>	<b>339 504 612</b>	<b>344 631 641</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	439 824 861	453 980 044	400 396 688	469 022 171	339 504 612	344 631 641
Subventions pour charges de service public	2 076		17 920	2 076		
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>12 035 518</b>	<b>15 263 052</b>	<b>12 631 522</b>	<b>10 878 095</b>	<b>15 263 052</b>	<b>13 251 753</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 014 098	15 263 052	12 452 354	10 856 675	15 263 052	13 056 220
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	21 420		179 167	21 420		195 532
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>664 374</b>		<b>353 852</b>	<b>661 733</b>		<b>442 352</b>
Transferts aux ménages	10 380		0	10 380		
Transferts aux entreprises	1 695		2 336	1 854		2 336
Transferts aux collectivités territoriales	58 292		46 150	143 992		46 150
Transferts aux autres collectivités	594 007		305 366	505 507		393 866
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>2 340</b>			<b>2 340</b>		
Prêts et avances	2 340			2 340		
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>651 933 161</b>			<b>537 457 729</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 588 929			-1 588 929	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 526 520			+7 281 828	
<b>Total*</b>	<b>630 141 986</b>	<b>651 870 752</b>	<b>591 433 307</b>	<b>658 179 232</b>	<b>543 150 628</b>	<b>536 359 071</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 816 904	4 000 000	4 934 599	4 816 904	4 000 000	4 934 599
<b>Total</b>	<b>4 816 904</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 934 599</b>	<b>4 816 904</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 934 599</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		537 180		537 180				
03/2019		236 005		236 005				
04/2019		80 050		80 050				
05/2019		602 230		602 230				
06/2019		707 860		707 860				
07/2019		852 890		852 890				
08/2019		150 990		150 990				
09/2019		60 260		60 260				
10/2019		550 100		550 100				
11/2019		46 006		46 006				
12/2019		252 140		252 140				
01/2020		35 900		35 900				
<b>Total</b>		<b>4 111 611</b>		<b>4 111 611</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		70 456		70 456				
03/2019		814		814				
06/2019		38 276		38 276				
09/2019		682 642		682 642				
10/2019		30 800		30 800				
<b>Total</b>		<b>822 988</b>		<b>822 988</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019		2 719 265		3 939 774				
<b>Total</b>		<b>2 719 265</b>		<b>3 939 774</b>				

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		69 381						
<b>Total</b>		<b>69 381</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		5 065 712		4 989 845				
<b>Total</b>		<b>5 065 712</b>		<b>4 989 845</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						876 804		876 804
07/10/2019		4 043 261		5 198 045				
05/11/2019	305 500		305 500					
19/11/2019	616 519	10 400	616 519	10 400				
03/12/2019				91 000				
03/12/2019						9 388		9 388
<b>Total</b>	<b>922 019</b>	<b>4 053 661</b>	<b>922 019</b>	<b>5 299 445</b>		<b>886 192</b>		<b>886 192</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/11/2019						352 613		352 613
<b>Total</b>						<b>352 613</b>		<b>352 613</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 510 948	14 077 293	2 510 948	10 643 030
<b>Total</b>					<b>2 510 948</b>	<b>14 077 293</b>	<b>2 510 948</b>	<b>10 643 030</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>922 019</b>	<b>16 842 618</b>	<b>922 019</b>	<b>19 163 663</b>	<b>2 510 948</b>	<b>15 316 098</b>	<b>2 510 948</b>	<b>11 881 835</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles	462 021	161 204 222 188 138 067	165 204 222 188 600 088	462 021	161 204 222 172 641 498	165 204 222 173 103 519
02 – Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées		308 038 874 225 192 940	308 038 874 225 192 940		193 563 442 185 606 841	193 563 442 185 606 841
03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre	182 690 065 177 571 304	68 975	182 690 065 177 640 279	182 690 065 177 571 304	77 407	182 690 065 177 648 711
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>182 690 065</b>	<b>469 243 096</b>	<b>651 933 161</b>	<b>182 690 065</b>	<b>354 767 664</b>	<b>537 457 729</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 588 929	+1 526 520	-62 409	-1 588 929	+7 281 828	+5 692 899
Total des crédits ouverts	181 101 136	470 769 616	651 870 752	181 101 136	362 049 492	543 150 628
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>178 033 325</b>	<b>413 399 982</b>	<b>591 433 307</b>	<b>178 033 325</b>	<b>358 325 746</b>	<b>536 359 071</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 067 811	+57 369 633	+60 437 444	+3 067 811	+3 723 746	+6 791 557

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	182 690 065	471 146 594	653 836 659	182 690 065	356 671 162	539 361 227
Amendements	0	-1 903 498	-1 903 498	0	-1 903 498	-1 903 498
<b>LFI</b>	<b>182 690 065</b>	<b>469 243 096</b>	<b>651 933 161</b>	<b>182 690 065</b>	<b>354 767 664</b>	<b>537 457 729</b>

**Titre 2 :**

La dotation initiale en crédits de titre 2 est de 182,7 M€.

Ces crédits n'ont fait l'objet d'aucun amendement lors du vote du projet de loi de finances,

Les crédits ouverts en loi de finances initiale s'élèvent donc à 182,7 M€.

**Hors titre 2 :**

Les crédits inscrits au projet de loi de finances s'élèvent à 471,1 M€ en AE et 356,7 M€ en CP.

L'amendement n° II-2 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 333, pour un montant de -1,9 M€ en AE et en CP, afin de gager les votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances par des économies complémentaires. Les crédits ouverts en loi de finances initiale 2019 ont, par conséquent, été diminués à hauteur de 469,2 M€ en AE et 354,7 M€ en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Titre 2 :

Au cours de l'année 2019, les crédits ouverts ont évolué sous l'effet des mouvements suivants :

- de l'annulation LFR à hauteur de 2,51 M€, correspondant à des crédits d'un montant de 2,25 M€ (dont la réserve de précaution T2 hors CAS Pensions de 0,65 M€) et d'un montant de 0,25 M€ correspondant à la réserve de précaution CAS Pensions ;
- de deux transferts de crédits au titre des hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté d'un montant de 0,61 M€ et de la mise en place, à titre expérimental, des plateformes d'achat étendues du Bourgogne-Franche-Comté et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un montant de 0,30 M€.

Au 31 décembre 2019, les crédits ouverts s'élevaient à 181,10 M€.

### Hors titre 2 :

Les crédits ouverts en loi de finances ont évolué sous l'effet des mouvements réglementaires suivants :

- Au titre des reports de crédits : les reports 2019 sont venus abonder le budget 2020 du programme à hauteur de 7,8 M€ en AE et 8,9 M€ en CP. Ils se répartissent comme suit :
  - 0,6 M€ en AE au titre des AE affectées non engagées sur tranches fonctionnelles ;
  - 2,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP au titre des fonds de concours ;
  - 5 M€ en AE et CP au titre des reports hors fonds de concours.
- Au titre des ouvertures de fonds de concours et d'attributions de produits : le programme 333 a bénéficié en 2019 d'attributions de produits sur des cessions de biens mobiliers liées, notamment, aux ventes de véhicules, à hauteur de 4 M€ en AE et en CP. Le rattachement de crédits par voie de fonds de concours s'élève à 0,8 M€ en AE et en CP.
- l'annulation de crédits au titre de la LFR du 10 décembre 2018 (incluant l'intégralité de la réserve de précaution en T2 et en HT2) : 14,1 M€ en AE et 10,6 M€ en CP.
- au titre des transferts et virements de crédits : plusieurs décrets sont venus modifier les crédits du programme 333 pour un montant total de 3,7 M€ en AE et 4,9 M€ en CP. Ces transferts de crédits HT2, en provenance de différents ministères, correspondent :
  - à la poursuite de l'expérimentation du programme 333 en Martinique : 4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP (décret n° 2019-1026 du 7 octobre 2019 portant transfert de crédits et décret n° 2019-1282 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits) ;
  - à la prise en charge des frais d'installation et de fonctionnement des hauts commissaires à la lutte contre la pauvreté (0,01 M€) ;
  - au remboursement de dépenses liées à la mise en place du vote électronique (transfert sortant au profit du programme 176) pour 0,01 M€ (décret n° 2019-1283 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits) ;
  - au remboursement de dépenses liées à la refacturation de prestations informatiques (0,6 M€ au profit du programme 216 et 0,2 M€ au profit du programme 217).

Par conséquent, au 31 décembre 2019, les crédits HT2 ouverts (y compris rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits en cours de gestion) s'élèvent à 470,7 M€ en AE et 362 M€ en CP.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts en LFI ont été abondés par le report de crédits de fonds de concours non consommés en 2018 (2,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP) et par le rattachement en 2019 de fonds de concours et d'attributions de produits pour les montants suivants :

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 0,002 M€ en AE et CP au titre du fonds de concours n°1-1-00129 « Participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique ».
- 0,14 M€ en AE et en CP au titre du fonds de concours n°1-1-00231 «Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP ».

Ces deux fonds étaient destinés au remboursement des dépenses de fonctionnement des cellules Europe des secrétariats généraux pour les affaires régionales au titre de l'assistance technique du FEDER et du FEADER et portent encore les dépenses de fin d'opérations ;

- 0,84 M€ en AE et 0,82 M€ en CP au titre de l'attribution de produits n°1-2-00177 « Participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine aux frais engagés par l'Etat dans le concours apportés à son action ». Ce fonds permet d'encaisser les remboursements des frais de fonctionnement des agents des directions départementales des territoires (et de la mer) dans l'exercice des missions pour le compte de l'ANRU ;
- 2,6 M€ en AE et 3,81 M€ en CP au titre de l'attribution de produits n°1-2-00124 - « Participations diverses aux actions menées par les services déconcentrés ». Ce fonds permet d'encaisser le remboursement de collectivités territoriales pour lesquelles les services de l'Etat avancent les frais, ainsi que les versements de la Caisse des dépôts et consignations au titre des projets soutenus par le plan d'investissement d'avenir (PIA).
- 4,22 M€ en AE et 3,95 M€ en CP issu de produits de cessions (ADP).

La consommation de des ressources issues des différents fonds est répartie de façon suivante :

	Crédits 2018 ouverts dont reports obtenus (1)		Crédits 2019 ouverts dont reports obtenus		Evolution entre 2018 et 2019		Consommation 2019 (2)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
129 - Participation du FEDER	2 604 €	3 501 €	2 578 €	2 579 €	-26 €	-922 €	0 €	0 €
177 - Participation de l'ANRU	1 374 429 €	1 421 459 €	838 564 €	817 761 €	-535 865 €	-603 698 €	535 255 €	527 040 €
184 - Participations diverses	4 369 827 €	5 239 308 €	2 601 738 €	3 809 842 €	-1 768 089 €	-1 429 466 €	1 908 991 €	3 161 187 €
231 - Participations du FEADER	11 073 €	60 €	139 532 €	139 532 €	128 459 €	139 472 €	138 840 €	138 507 €
Autres fonds	1 €	0 €	0 €	0 €	-1 €	0 €	1 486 €	1 486 €
<b>Total FDC</b>	<b>5 757 934 €</b>	<b>6 664 328 €</b>	<b>3 582 412 €</b>	<b>4 769 714 €</b>	<b>-2 175 522 €</b>	<b>-1 894 614 €</b>	<b>2 584 571 €</b>	<b>3 828 219 €</b>

Les crédits des fonds « 129 - Participation du FEDER » et « 231 - Participation du FEADER », composés exclusivement de reports ont vocation à s'éteindre au fur et à mesure des exécutions annuelles. Les crédits de paiement du fonds « 177 - Participation de l'ANRU » ont été consommés à 64 %, marquant une progression par rapport au de l'exercice 2018 (42%). De même, le taux de consommation des crédits de paiement du fonds « 184 - Participations diverses » présente un niveau 2019 (83%) nettement supérieur à celui de l'exercice 2018 (40%).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	913 450	14 077 293	14 990 743	913 450	10 643 030	11 556 480
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>913 450</b>	<b>14 077 293</b>	<b>14 990 743</b>	<b>913 450</b>	<b>10 643 030</b>	<b>11 556 480</b>

Titre 2 :

Une réserve de précaution initiale de 0,5 % des crédits ouverts en loi de finances initiale est appliquée pour un montant de 0,91 M€ en AE et en CP. La réserve n'a pas été consommée et les crédits hors CAS Pensions et hors CAS Pensions de la réserve d'un montant de 0,91 M€ ont été annulés en fin de gestion par décret n° 2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par loi de finances rectificative du 10 décembre 2019.

### Hors titre 2 :

En application de l'article 51 de la LOLF, le programme a fait l'objet d'une réserve de précaution établie en début de gestion à hauteur de 3 % des crédits ouverts en LFI, soit un montant de 14,1 M€ en AE et 10,6 M€ en CP. Ces crédits ont été, par décret en date du 3 décembre 2019, intégralement annulés.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0	543	607	0	553	-54
1135 – Catégorie A	0	343	422	+4	352	-74
1136 – Catégorie B	0	806	798	0	802	+4
1137 – Catégorie C	0	115	136	0	101	-35
1138 – Contractuels	0	150	39	0	146	+107
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 957</b>	<b>2 002</b>	<b>+4</b>	<b>1 954</b>	<b>-52</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1134 – Catégorie A +	0	0	+5	+5	+13	-8
1135 – Catégorie A	0	0	-15	+20	+19	+1
1136 – Catégorie B	0	0	+45	-49	-33	-16
1137 – Catégorie C	0	0	-16	+2	+7	-5
1138 – Contractuels	0	0	+12	-16	-5	-11
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>+30</b>	<b>-37</b>	<b>+1</b>	<b>-38</b>

La consommation est de 1954 ETPT et représente une sous consommation de 48 ETPT sur l'année au regard du PAE (2002). Cette sous-consommation a pour origine une vacance récurrente liée aux délais de remplacement des agents. Ce phénomène habituel sur le périmètre du programme 333 a été un peu accentué cette année en raison du transfert en gestion des agents. Il convient également d'observer des difficultés récurrentes de recrutement sur les emplois spécifiques dans les SGAR ainsi que sur les emplois des titulaires SIC.

Les transferts en gestion prévoyaient le recrutement de 13 hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté auprès des préfets de région en métropole et de 5 assistants aux hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté dans les départements d'outre-mer. Les recrutements ont été finalisés en 2019 uniquement pour les agents nommés en métropole.

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

De même, sur les 26 postes créés dans le cadre de la mise en place, à titre expérimental, des plateformes régionales d'achat étendues en Bourgogne-Franche-Comté et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls trois agents ont été recrutés en fin d'année 2019.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	70	11	6,20	67	0	7,30	-3	0
1135 – Catégorie A	53	8	6,50	59	1	7,00	+6	+20
1136 – Catégorie B	72	32	4,70	75	0	7,60	+2	-5
1137 – Catégorie C	11	2	4,10	6	0	6,50	-5	-25
1138 – Contractuels	82	1	7,00	70	0	7,80	-12	0
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>54</b>		<b>276</b>	<b>1</b>		<b>-11</b>	<b>-10</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2019 s'élève à - 10,8 ETP. Les suppressions d'emplois effectuées portent sur le périmètre des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.

Le nombre de mouvements d'entrées et de sorties est inférieur aux prévisions de la LFI. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- Sur le périmètre des directions départementales interministérielles (DDI), les mobilités ont été moins nombreuses en raison des mouvements intervenus en 2018 dans le cadre de la limite de la durée de fonction des directeurs et directeurs adjoints fixée à 8 ans et de l'attente des arbitrages concernant l'organisation des services déconcentrés ;
- Sur le périmètre des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), des difficultés de recrutement sur certains emplois très spécialisés persistent avec des délais de remplacement importants compte tenu de la complexité des procédures de recrutement ;
- Sur le périmètre des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC), un tiers des départs sont intervenus en début d'année avec des remplacements décalés au mois de septembre. Des difficultés de recrutement d'agents titulaires sont également constatées dans cette filière technique.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Services régionaux	386	371	377
Services départementaux	1 616	1 583	1 603
<b>Total</b>	<b>2 002</b>	<b>1 954</b>	<b>1 980</b>

Les emplois sont répartis de la manière suivante :

- au niveau régional, les emplois relèvent des SGAR. Il s'agit des secrétaires généraux des SGAR et de leurs adjoints, des chargés de mission auprès des SGAR, conformément au décret n°2009-587 du 25 mai 2009, ainsi que des autres personnels n'ayant pas la qualité de chargé de mission (gestionnaires, agents des plateformes achats, agents des plateformes ressources humaines). Sur ce périmètre, deux transferts en gestion ont été réalisés au cours du deuxième semestre de l'année 2019 : la création de 13 postes de hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté placés auprès des préfets de régions en métropole et de 5 postes d'assistants aux hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté dans les départements d'outre-mer et la création, à titre expérimental, pour une durée de 2 ans, de 26 emplois au titre des plateformes régionales d'achat étendues en Bourgogne-Franche-Comté et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- au niveau départemental, les emplois regroupent les directeurs des directions départementales interministérielles (DDI) et leurs adjoints, ainsi que les agents des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC). Les emplois de DDI et de DDI adjoints sont exclusivement pourvus par des fonctionnaires détachés sur emplois fonctionnels de direction de l'administration territoriale de l'État (DATE). Les SIDSIC sont constitués principalement d'agents de la filière technique SIC de tous niveaux, A, B et C avec une forte proportion d'agents de catégorie B.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>03 – Emplois déconcentrés des services du Premier ministre</b>	<b>2 002</b>	<b>1 954</b>
<b>Total</b>	<b>2 002</b>	<b>1 954</b>
Transferts en gestion		+4

La consommation 2019 s'établit à 1954 ETPT et est répartie comme suit :

Intitulé	ETPT	A+	B	C	Total titulaires	Contractuels	
<b>Programme 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées</b>							
<b>Action 03 : Emplois déconcentrés des services du Premier ministre</b>							
Secrétariats généraux pour les affaires régionales	381	72	163	26	8	268	113
Directions départementales interministérielles	479	479	0	0	0	479	0
Services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication	1095	3	190	776	93	1061	33
<b>TOTAL</b>	<b>1954</b>	<b>553</b>	<b>352</b>	<b>802,09161</b>	<b>101</b>	<b>1808</b>	<b>146</b>

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 11

11 apprentis étaient recensés en 2019 sur le périmètre des services interministériels interdépartementaux des systèmes d'information et de communication : 7 dont les contrats sont arrivés à leur terme en septembre 2019 et 4 dont les fins de contrat sont programmées pour l'année 2020.

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>112 198 163</b>	<b>115 641 480</b>	<b>112 915 688</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>65 147 330</b>	<b>66 826 047</b>	<b>64 915 491</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	50 213 670	51 699 471	49 889 556
– Civils (y.c. ATI)	49 797 444	51 413 259	49 441 804
– Militaires	416 226	286 212	447 751
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	61 741		62 819
Autres cotisations	14 871 919	15 126 576	14 963 116
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>267 324</b>	<b>222 538</b>	<b>202 145</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>177 612 817</b>	<b>182 690 065</b>	<b>178 033 325</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>127 399 147</b>	<b>130 990 594</b>	<b>128 143 769</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution de l'employeur au compte d'affectation spéciale des pensions s'élève à 49 441 804 € au titre des personnels civils, calculé sur la base d'un taux de 74,6 % et de 447 751 € au titre des personnels militaires, calculé sur la base d'un taux de 126,07 %.

Il est constaté une erreur d'imputation sur l'action 01 pour un montant de 462 021 € correspondant au remboursement des agents mis à disposition par d'autres ministères.

La consommation des crédits de titre 2 du programme 333, Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, est répartie comme suit :

Intitulé	Titre 2	Cat 21	Cat 22	Dont CAS pensions et ATI	Dont CAS Pensions militaires	Cat 23
Action 03 : emplois déconcentrés des services du Premier ministre	178,03	112,92	64,91	49,44	0,45	0,20
Secrétariats généraux pour les affaires régionales	35,54	24,27	11,21	7,18	0,15	0,06
Directions départementales interministérielles	69,18	44,51	24,63	19,69		0,04
Services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication	73,31	44,14	29,07	22,57	0,30	0,01

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>126,64</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	127,40
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	0,66
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,42
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,53
– Mesures de restructuration	-0,03
– Autres dépenses de masse salariale	-0,86
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,30</b>
EAP schéma d'emplois 2018	1,12
Schéma d'emplois 2019	-1,42

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Mesures catégorielles	
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,72</b>
GVT positif	1,30
GVT négatif	-0,58
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,24</b>
Indemnisation des jours de CET	0,62
Mesures de restructurations	0,16
Autres rebasages	0,46
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,17</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,07
Autres variations	-0,10
<b>Total</b>	<b>128,14</b>

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

- l'exécution du titre 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2019 s'établit à 128 143 769 € ;
- l'exécution n-1 fait l'objet d'un « débasage » comprenant notamment le compte épargne temps d'un montant de - 533 670 €, les mesures de restructuration d'un montant de - 27 392 € ainsi que de la compensation de la hausse de la CSG d'un montant de - 860 146 € ;
- l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat a été versée pour un montant de 616 € ;
- la ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique » correspond au rebasage de l'indemnisation des jours de CET à hauteur de 616 829 €, de la compensation de la hausse de la CSG d'un montant de 463 024 € et aux mesures de restructuration de 164 468 €. L'augmentation de ce dernier poste est lié au versement d'une indemnité de départ volontaire à un agent d'un montant de 146 563 € ;
- les « Autres variations des dépenses de personnel » s'élèvent à - 166 532 €. Elles comprennent la variation des prestations sociales à hauteur de - 65 178 €, ainsi que d'autres variations pour un montant de - 101 353 € portant, entre autres, sur des rétablissements de crédit et le remboursement des agents mis à disposition par d'autre ministères.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	100 636	104 024	106 861	91 688	94 523	97 360
1135 – Catégorie A	61 002	62 888	64 775	54 700	56 391	58 083
1136 – Catégorie B	42 049	43 363	44 648	38 774	39 986	41 171
1137 – Catégorie C	31 385	32 355	33 327	27 552	28 404	29 257
1138 – Contractuels	67 569	69 659	77 749	51 937	53 543	55 150

Les coûts moyens constatés en 2019 sont stables par rapport à ceux constatés en 2018.

## MESURES CATÉGORIELLES

En 2019, la mesure statutaire portant sur la mise en œuvre des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), initialement programmée pour 2018, a été mise en place pour un montant de 462 097 €.

La mesure indemnitaire portant sur la revalorisation de l'IFSE des agents affectés dans les SGAR (hors emplois DATE), prévue en LFI pour un montant de 240 000 €, n'a pas pu être finalisée et est reportée à 2020.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 033 125		<b>2 033 125</b>
Prévention / secours		138 883	10 527	<b>149 410</b>
Autres		661 761		<b>661 761</b>
<b>Total</b>		<b>2 833 769</b>	<b>10 527</b>	<b>2 844 296</b>

Cette activité concerne l'action sociale des directeurs et directeurs-adjoints de DDI, ainsi que des manifestations à caractère social, comme l'organisation des arbres de Noël.

Le montant exécuté en 2019 pour l'action sociale hors titre 2 s'élève à 2 844 295 € en CP, et porte également les dépenses d'harmonisation des subventions de restauration collective et les dépenses liées au dispositif expérimental concernant la médecine de prévention sur les territoires qui en sont dépourvus.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>470 769 616</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>362 049 492</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>413 399 982</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>358 325 746</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>670 436</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>91 875 624</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>56 699 197</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>266 450 122</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>477 366 707</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>-8 533 839</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>468 832 868</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>91 875 624</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>376 957 244</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>413 399 982</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>266 450 122</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>146 949 860</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>523 907 104</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>167 215 663</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>356 691 441</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le niveau des engagements pluriannuels restant à couvrir par le programme 333 augmente, entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019, de 46,5 M€. Cette évolution s'explique principalement par un nombre plus importants, en 2019, d'engagements pluriannuels liés aux marchés, notamment de fluides (+48 M€ en AE).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action 01

## Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		165 204 222	<b>165 204 222</b>	462 021	188 138 067	<b>188 600 088</b>
Crédits de paiement		165 204 222	<b>165 204 222</b>	462 021	172 641 498	<b>173 103 519</b>

S'inscrivant dans la continuité de l'élargissement du périmètre du programme 333 à l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des directions régionales sous l'autorité des préfets de région mis en place en 2017, les crédits de l'action 01 votés en LFI 2019 ont évolué à la hausse au cours de la gestion 2019, passant de 165,2 M€ en AE et CP (incluant le niveau prévisionnel des ADP et FDC) à 169,8 M€ en AE et 171 M€ en CP, en raison des mouvements suivants :

- au titre des ouvertures et rattachements de crédits :

- 2,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, ouverts par l'arrêté de reports du 22 février 2019 au titre des fonds de concours ;
- 5 M€ en AE et en CP, au titre de reports de crédits généraux (arrêté du 13 mars 2019) ;
- 4,9 M€ en AE et CP, au titre des rattachements de fonds de concours (0,82 M€) et d'attribution de produits de l'année (4,1 M€).

- au titre des transferts et des virements et de crédits :

- 0,35 M€ en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » correspondant à divers remboursements de prestations de services informatiques interministérielles ;
- 1,1 M€ en AE et CP dû à des transferts :
  - 0,87 M€ en AE et en CP à destination des programmes 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » correspondant à divers remboursements de prestations de services informatiques interministérielles ;
  - 2 M€ en AE et en CP en provenance des différents ministères participant à la mise en œuvre de l'expérimentation menée en Martinique d'un programme support unique regroupant les crédits de fonctionnement courant des administrations de l'État. Les programmes budgétaires participants sont les programmes 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ainsi que 307 « Administration territoriale » ;
  - 0,01 M€ en AE et en CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » visant à couvrir les frais d'installation et de fonctionnement des hauts-commissaires à la lutte contre la pauvreté ;
  - 0,09 M€ en CP en provenance du programme 217 (apurement de charges à payer).

- au titre des annulations de crédits :

- - 4,8 M€ en AE et CP ont été annulés, sur l'action 01, suite au décret n°2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificatives pour 2019.

L'exécution de l'action 01, tous titres confondus, s'élève à 188,6 M€ en AE et à 173,1 M€ en CP. Toutefois, celle-ci comporte certaines erreurs d'imputations budgétaires à hauteur de 0,46 M€ en AE et en CP, et doivent être retraitées. Ce retraitement correspond à des dépenses de l'action 02 imputées, par erreur sur l'action 01.

Evolution du coût moyen de fonctionnement par agent et par type de service  
Action 01 (CP en €/ETPT) - hors exécution Martinique

		Exécution					
		Martinique inclus	Hors Martinique				
			2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>	2015 <sup>(2)</sup>
Services	DDPP	2 612	2 339	2 250	2 365	2 536	2 628
	DDCSPP	2 864	2 635	2 595	2 727	3 001	3 072
	DDT	3 217	2 873	3 001	2 873	3 058	3 070
	DDTM	3 105	2 772	2 912			
	DDCS	2 798	2 611	2 566	2 852	3 004	2 866
	DR(D)JSCS	2 330	3 251	3 076	2 853	-	-
	<b>Sous-total : coûts moyens du périmètre "historique" <sup>(3)</sup></b>	<b>3 029</b>	<b>2 918</b>	<b>2 917</b>	<b>2 915</b>	<b>3 152</b>	<b>3 136</b>
	Directions et délégations régionales et SGAR	3 194	3 043	2 868	-	-	-
	<b>Sous total : coûts moyens du périmètre "élargi"</b>	<b>3 194</b>	<b>3 043</b>	<b>2 868</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Coût moyen total Programme 333 Action 01 Hors PIA</b>	<b>3 053</b>	<b>2 974</b>	<b>2 894</b>	<b>2 915</b>	<b>3 152</b>	<b>3 136</b>

(1) Exécution CHORUS en CP au 31/12/2019 éditée le 02/03/2020 et effectifs 2019 (en ETPT)

(2) Données issues des précédents RAP

(3) Y compris dépenses portées par les UO mutualisées des BOP locaux en action 01 et des dépenses portées par l'UO HT2 du BOP central

Entre 2018 et 2019, le coût moyen de fonctionnement des services par agent est en progression. Il est, hors BOP Martinique, de 3 038 €/ETPT, soit une hausse de 2,15 % par rapport au coût moyen 2018. Ce coût moyen de fonctionnement s'entend hors exécution des dépenses hors exécution des dépenses liées aux projets portés localement au titre d'un PIA. En incluant le BOP Martinique, ce coût moyen s'élève à 3 053 €/ETPT.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		462 021		462 021
Rémunérations d'activité		461 422		461 422
Prestations sociales et allocations diverses		599		599
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	153 641 170	178 378 255	153 641 170	162 952 445
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	153 641 170	178 360 335	153 641 170	162 952 445
Subventions pour charges de service public		17 920		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	11 563 052	9 619 295	11 563 052	9 460 037

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 563 052	9 440 127	11 563 052	9 264 505
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		179 167		195 532
Titre 6 : Dépenses d'intervention		140 516		229 016
Transferts aux ménages		0		
Transferts aux collectivités territoriales		46 150		46 150
Transferts aux autres collectivités		94 366		182 866
<b>Total</b>	<b>165 204 222</b>	<b>188 600 088</b>	<b>165 204 222</b>	<b>173 103 519</b>

## ◆ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des crédits 2019 par poste de dépense. Celle-ci est en sur-exécution à la fois en AE (+29,65 M€) et en CP (+1,36 M€) par rapport à la programmation 2019.

Il est à noter qu'une partie des crédits de l'action 01 est budgétée en titre 5 (acquisitions de véhicules et téléphonie et système d'information et de communication) à hauteur de 11,56 M€, dont seuls 9,61 M€ en AE et 9,46 M€ en CP ont été exécutés.

Titre 3 - En M€	LFI 2019		Programmation 2019		Exécuté 2019		Diff Exé-Prog		Variation %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Acquisitions de véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	0,19	0,26	0,19	-	-
Frais liés aux véhicules	19,59	19,59	18,98	20,75	22,37	20,27	3,39	-0,47	18%	-2%
Assurances véhicules	1,77	1,77	1,71	1,87	3,79	2,05	2,08	0,18	121%	10%
Fournitures de bureaux, équipement et fonctionnement courant (1)	21,17	21,17	20,51	22,42	21,38	20,08	0,87	-2,34	4%	-10%
Nettoyage et gardiennage	22,54	22,54	21,84	23,88	19,91	23,18	-1,93	-0,70	-9%	-3%
Frais postaux	15,42	15,42	14,94	16,34	14,79	14,54	-0,16	-1,79	-1%	-11%
Action sociale, mobilité et formation	5,61	5,61	5,43	5,94	6,83	6,26	1,40	0,32	26%	5%
Restauration collective et médecine de prévention	5,19	5,19	5,19	5,19	2,25	2,16	-2,93	-3,02	-57%	-58%
Bureautique, solution d'impression	16,62	16,62	16,10	17,60	36,53	25,13	20,43	7,53	127%	43%
Téléphonie	9,07	9,07	9,27	10,13	8,18	8,32	-1,09	-1,81	-12%	-18%
Frais de déplacement, changement de résidence, congés bonifiés	21,81	21,81	21,13	23,10	23,26	23,35	2,13	0,25	10%	1%
Système d'information et de communication (SIC)	6,39	6,39	6,43	6,80	9,42	8,97	2,99	2,17	46%	32%
Transition numérique (ATE)	0,00	0,00	2,87	2,87	1,55	2,81	-1,32	-0,06	-46%	-2%
Divers autres dépenses de fonctionnement	4,45	4,45	4,31	4,72	7,64	5,41	3,32	0,70	77%	15%
Erreur d'imputation entre actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,22	0,22	0,22	-	-
<b>Total Action 1- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>149,64</b>	<b>149,64</b>	<b>148,73</b>	<b>161,60</b>	<b>178,38</b>	<b>162,95</b>	<b>29,65</b>	<b>1,35</b>	<b>20%</b>	<b>1%</b>

(1) dont déménagements des services

(2) dont gratification des stagiaires et formation des apprentis

(3) dont réceptions et séminaires, communication et études générales

Les indications suivantes comparent, en CP, la programmation à l'exécution 2019, pour les variations les plus importantes.

Les dépenses d'acquisition de véhicules sont principalement imputées en titre 5.

Les frais liés aux véhicules (20,27 M€) et les dépenses d'assurance automobile (2,05 M€) évoluent sensiblement par rapport aux crédits programmés. Cette évolution notamment en AE se justifie d'une part du fait du renouvellement du marché assurance survenu en fin d'année 2019 et d'autre part au recalibrage en cours de gestion du parc automobile suite à l'extension du programme 333 aux directions régionales en 2017. Ce dernier élément tend à s'estomper progressivement.

Le poste de dépenses liées aux **fournitures de bureaux, équipements et fonctionnement courant** est en baisse (-2,34 M€) par rapport à la prévision et correspond à une priorisation faite par les responsables de budget locaux notamment au profit de la bureautique.

Les dépenses liées à la **restauration collective** et à la **médecine de prévention** sont en sous-exécution par rapport aux crédits programmés. Mesure mise en place en 2018 au profit des DDI et DRJSCS, l'harmonisation de la restauration collective en 2019, après une année pleine d'exécution, reste en sous-exécution suite aux retards de facturation et le positionnement géographique des espaces de restauration qui ne facilitent pas la fréquentation régulière des agents.

Concernant la médecine de prévention, deux BOP ont bénéficié d'un financement. En 2019, le caractère novateur du système choisi (mise en place de la télé-médecine dans une télé-cabine) couplé à des difficultés d'organisation des formations pour les médecins et infirmiers expliquent les retards pris dans la consommation de ces crédits.

Les dépenses liées à la **bureautique** et aux **solutions d'impression**, sont fortement tributaires des choix locaux en matière de budgétisation. En 2019, ces postes de dépense sont en forte progression : + 20,43 M€ en AE et + 7,53 M€ en CP. Cette sur-exécution se justifie en raison, d'une part, du renouvellement du marché SOLIMP 3 et, d'autre part, de la nécessité d'anticiper la fin de la gratuité du support du système d'exploitation Windows 7 par l'éditeur Microsoft à compter de février 2020. Cette décision a eu pour effet d'imposer la migration vers Windows 10 et de remplacer les postes de travail en DDI et en directions régionales ne supportant pas cette migration.

La sous-unité budgétaire « **Système d'information et de communication (SIC)** » est en forte hausse en raison essentiellement du portage depuis 2019 par le programme 333 des crédits destinés à l'amélioration de l'accès au réseau interministériel de l'Etat (RIE) des DDI - le programme 333 étant devenu support unique de financement pour les directions départementales interministérielles (DDI) qui financés jusqu'à présent par les ministères fournissant les effectifs en DDI. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert en base de 2,1M € et le programme a financé à hauteur de 1M€ l'effort nécessaire à l'augmentation des capacités d'accès au RIE.

La sous-unité budgétaire « **Transition numérique ATE (PIA)** » porte depuis 2017 les exécutions des projets dans le cadre du plan d'investissement d'avenir (PIA) dont l'opérateur est la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le programme 333 a été retenu comme support budgétaire au titre des deux appels à projets « communautés professionnelles territoriales : usages numériques » et « Laboratoires d'innovations territoriales ». Par ailleurs, en 2019, le programme a été retenu pour les appels à projets « Défis cartes blanches » et « Environnement de travail numérique des agents (ETNA) ».

Les projets commencés avant 2019 devaient, conformément aux accords entre la Caisse des dépôts et consignations, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la DSAF, être achevés au 31 décembre ; les nouveaux projets disposant quant à eux d'un délai plus long.

Certaines dépenses relevant du T2 ont été imputées sur l'action 01 « Fonctionnement courant » et constituent des erreurs (0,46 M€ en AE et en CP).

#### **◆DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les crédits d'investissement ouverts en 2019 s'élèvent à 11,56 M€ en AE et CP sur l'action 01.

Certaines dépenses (0,23M€) ont été exécutées en titre 5 pour des raisons comptables : frais liés aux véhicules, équipements, prestations intellectuelles (licences d'utilisation de logiciels).

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre 5 - En M€	LFI 2019		Programmation 2019		Exécuté 2019		Diff Exé-Prog		Variation %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Acquisitions de véhicules	10,44	10,44	10,06	10,99	8,45	8,40	-1,61	-2,58	-16%	-24%
Téléphonie	0,50	0,50	0,50	0,50	0,46	0,46	-0,04	-0,04	-7%	-7%
Système d'information et de communication (SIC)	0,50	0,50	0,50	0,50	0,32	0,34	-0,18	-0,16	-35%	-33%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	0,26	0,38	0,26	-%	-%
Erreurs d'imputation entre actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-%	-%
<b>Total Action 1- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11,44</b>	<b>11,44</b>	<b>11,06</b>	<b>11,99</b>	<b>9,62</b>	<b>9,46</b>	<b>-1,44</b>	<b>-2,53</b>	<b>-13%</b>	<b>-21%</b>

Les dépenses d'**acquisition de véhicules** s'élèvent à 8,4 M€ en CP, soit une sous-exécution de 2,58 M€ par rapport à la programmation 2019. Cet écart s'explique par les ajustements opérés par les responsables budgétaires locaux qui privilégient les dépenses obligatoires ou inéluctables. Par ailleurs, l'instruction Premier ministre n°5928/SG du 20 avril 2017 a renforcé les objectifs de rationalisation du parc automobile. La réduction de la taille du parc doit s'appuyer sur de nouvelles mutualisations entre services. Toutefois, les économies de mutualisation générées sont atténuées par l'obligation de verdissement du parc automobile (achats de véhicules électriques ou hybrides au coût plus élevé).

Depuis 2017, le parc automobile comporte les véhicules des DDI mais également celui des directions régionales.

Au 31 décembre 2019, le parc automobile des DDI et DR(D)JSCS est composé de 5 684 véhicules, contre 5 830 à fin 2018, soit une diminution de 2,5 %. Le parc automobile des autres directions régionales, quant à lui, est composé de 4 517 véhicules, contre 4 343 fin 2018 (*source : ALD Automotive - état du parc au 31/12/2019*), soit une augmentation théorique de 3,8 % principalement lié à un meilleur enregistrement dans les outils interministériels de gestion de parc.

Le parc automobile est composé de véhicules aux motorisations suivantes :

- 51 % en diesel,
- 30 % en essence,
- 13 % en hybride,
- 5 % en électrique et GPL.

Les caractéristiques de la flotte automobile sont les suivantes :

Typologie du parc automobile au 31 décembre 2019		
Kilométrage des véhicules	Nbre de véhicules	% par tranche de km
>= 160 000 Km	352	3%
>= 120 000 et 160 000 Km	868	8%
>= 80 000 et 120 000 Km	2187	21%
>= 40 000 et 80 000 Km	3192	31%
>= 20 000 et 40 000 Km	1752	17%
< 20 000 Km	1167	11%
Non précisé	724	7%
<b>Total général</b>	<b>10 242</b>	<b>100%</b>

Ancienneté des véhicules	Répartition du parc	% par tranche d'âge
supérieur à 9 ans	891	9%
De 8 à 9 ans	1087	11%
De 4 à 7 ans	4953	48%
jusqu'à 3 ans	3311	32%
<b>Total général</b>	<b>10 242</b>	<b>100%</b>

En 2019, 88 % des véhicules répondent au critère de kilométrage maximum fixé à 120 000 km par la circulaire du Premier ministre du 20 avril 2017. Ce chiffre intègre cependant les 7 % de véhicules pour lesquels le kilométrage n'est pas précisé.

En outre, courant 2019, les DDI et directions régionales ont passé commande de 655 véhicules.

Synthèse des commandes de véhicules pour 2019										
Motorisation	DDI - DIR. DEPT. INTERM.	DRJSCS	DREAL/DEAL/DRI EA	DIRECCTE/DIECCTE/DRIEE	DRAC/DAC	DRAAF/DAAF/DR IAFF	TOTAL		Rappel TOTAL 2018	
ESSENCE	270	7	96	66	13	59	511	78%	563	79%
ELECTRIQUE	57	1	13	1	3	3	78	12%	87	12%
DIESEL	15		39	1			55	8%	42	6%
HYBRIDE	8		0	0	3		11	2%	25	3%
<b>Total général</b>	<b>350</b>	<b>8</b>	<b>148</b>	<b>68</b>	<b>19</b>	<b>62</b>	<b>655</b>	<b>100%</b>	<b>717</b>	<b>100%</b>

Les dépenses de **téléphonie-internet** s'élèvent à 0,49 M€, pour une programmation établie à 0,5 M€. Elles regroupent les renouvellements d'équipements de type autocommutateurs, assimilables par destination à une immobilisation. Ce poste de dépenses en titre 5 est conforme à la programmation.

La sous-unité budgétaire « **Système d'information et de communication (SIC)** » comprend aux dépenses de « Services d'hébergement applicatif » et « Domaine applicatif métier ». Sous-exécutées, ces dépenses s'élèvent à 0,34 M€.

#### ◆ DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses imputées sur le titre 6 dans les différentes catégories correspondent :

- d'une part, aux dépenses liées à la mise en place des projets retenus dans le cadre du plan d'investissement d'avenir (PIA) pour lesquels des crédits ont été ouverts en cours de gestion dans le cadre de l'action « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » :

- Transferts aux collectivités territoriales :
  - BOP Grand-Est : 46 000 €
  - BOP Auvergne-Rhône-Alpes : 150 €
- Transferts aux autres collectivités :
  - BOP Grand-Est : 30 900 €
  - BOP Nouvelle Aquitaine : 25 000 €
  - BOP Auvergne-Rhône-Alpes : 10 156 €
  - BOP Sud : 2 000 €
  - BOP Pays-de-la-Loire : 8 000 €
  - BOP Centre-Val-de-Loire : 82 690 €

**Moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Programme n° 333 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- BOP Île de France : 5 000 €
- BOP Normandie : 2 000 €
- BOP Hauts-de-France : 6 590 €

- d'autre part, aux dépenses liées à la mise en place du dispositif d'harmonisation des subventions versées aux agents en DDI au titre des prestations de restauration collective (erreur d'imputation) et de l'expérimentation du dispositif de médecine de prévention sur les territoires qui en sont dépourvus : 10 530 €.

Ces dépenses doivent s'imputer en titre 6 pour des raisons comptables, exception faites des erreurs d'imputations.

**Action 02****Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		308 038 874	<b>308 038 874</b>		225 192 940	<b>225 192 940</b>
Crédits de paiement		193 563 442	<b>193 563 442</b>		185 606 841	<b>185 606 841</b>

Les crédits votés en loi de finances initiale sur l'action 02 s'élèvent à 308,0 M€ en AE et 193,6 M€ en CP. Les différents mouvements réglementaires survenus en cours de gestion 2019 ont porté les crédits ouverts à 310,2 M€ en AE et 196,8 M€ en CP. Les mouvements concernés sont les suivants :

- au titre des ouvertures et rattachements de crédits :

- 0,1 M€ en AE, au titre des reports sur 2018 des autorisations d'engagements affectées sur des tranches fonctionnelles (arrêté du 13 février 2019) ;

- au titre des transferts de crédits :

- 2,0 M€ en AE et 3,2 M€ en CP transférés par le décret n°2019-1026 du 7 octobre 2019 en provenance des 7 programmes participants à l'expérimentation menée en Martinique de la mise en œuvre d'un programme support unique regroupant les crédits de fonctionnement courant des administrations de l'État ;

Les programmes budgétaires participants sont les programmes 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ainsi que 307 « Administration territoriale ».

- au titre des annulations de crédits:

- 9,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP au titre de la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019.

Sur ces crédits, 222,0 M€ en AE et 181,6 M€ en CP ont été exécutés. Par rapport aux crédits programmés, les crédits sont sous-exécutés en AE de 72,5 M€ (-24,6%) et sur-exécutés en crédits de paiement de 1,0 M€ (+0,4%).

En AE, la sous-exécution équivaut à la réserve assurée par le responsable de programme afin de couvrir les aléas sur engagements de baux. Ce volant d'AE surnuméraires est réservé au respect des règles d'engagement des baux et marchés pluriannuels sur la durée ferme de contractualisation.

En CP, la sur-consommation de 1,0 M€ est principalement issue des postes "charges immobilières" (+1,3 M€) et "fluides-énergie" (+3,6 M€).

## Présentation du parc immobilier

NB : Pour une meilleure lecture des informations, les termes génériques « sites » ou « sites immobiliers » sont utilisés dans l'ensemble des données suivantes afin de désigner l'ensemble des baux, conventions d'utilisation, d'occupation et mises à disposition des services.

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2019			
	Nombre de sites	Montant annuel exécuté des loyers (en M€)	Effectifs (PEA 2018 en ETPT)	Surfaces SUN (en milliers de m <sup>2</sup> )	Nombre de sites	Montant annuel exécuté des loyers (en M€)	Effectifs (PEA 2019 en ETPT)	Surfaces SUN (en milliers de m <sup>2</sup> )
Loyers externes	698	81,49	16 309	359,7	716	82,46	15 915	355,4
Loyers budgétaires	895	135,16	40 437	770,8	918	na	0	0,0
Mises à disposition	935	na	17 655	540,6	843	na	0	0,0
<b>Total périmètre courant</b>	<b>2 528</b>	<b>216,65</b>	<b>74 406</b>	<b>1 671,1</b>	<b>2 477</b>	<b>82,46</b>	<b>74 640</b>	<b>1 607,6</b>
<b>Evolution 2019/2018</b>					-2,0%	1,2%	0,3%	-3,8%
<b>Total Hors Martinique</b>	<b>2 528</b>	<b>216,65</b>	<b>74 406</b>	<b>1 671,1</b>	<b>2 422</b>	<b>81,11</b>	<b>73 836</b>	<b>1 591,3</b>
<b>Evolution 2019/2018</b>					-4,2%	-0,5%	-0,8%	-4,8%

*na: non applicable*

*Sources: enquêtes de la DMAT auprès des SGAR - Infocentre de la DIE*

Les implantations des services sont assurées par 2 477 sites, représentant une surface utile nette (SUN) d'environ 1,6 millions de m<sup>2</sup>. A périmètre courant, dont la Martinique, les implantations des services diminuent depuis le 31/12/18 de -2,0% en nombre, et - 3,8% en surfaces. A périmètre constant, hors Martinique, les implantations des services diminuent de - 4,2 % en nombre, et - 4,8% en surfaces utiles nettes de bureaux.

Cette évolution est issue des actions de rationalisation des implantations immobilières mises en œuvre par les services, aboutissant à des libérations de sites. Ces données sont issues des comptes-rendus trimestriels d'exécution faits par les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), dans l'objectif des mises à disposition de crédits. Ces données déclaratives sont consolidées avec les données issues de l'info-centre de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Le nombre de sites indiqué dans la situation immobilière comporte toutes les catégories de bâtiments : bureaux, résidences ou logements de fonction, locaux de stockage ou encore parkings. Pour ces différents sites, les surfaces occupées au titre de bureaux, dont préfectures et sous-préfectures, représentent 1,6 millions de mètres carrés.

Les principaux faits marquants immobiliers en 2019 sont les suivants :

*Auvergne-Rhône-Alpes* : Préfecture du Puy-en-Velay (43). Les locaux de la préfecture du Puy-en-Velay, dont l'unité territoriale de la DIRECCTE attenante, ont été incendiés en décembre 2018. Les locaux ont fait l'objet de réparations en 2019. Le P354 a contribué à ces travaux pour 0,2 M€.

*Bourgogne-Franche-Comté* : Poursuite du chantier de nouveau pôle interministériel à Besançon (25). Le site de Viotte doit regrouper fin 2020 plusieurs services de l'ATE, dont les DRAAF, DREAL, DRETS, DDT, et DDETS. 1,6 M€ ont été engagés et 1,0 M€ payés en 2019 pour financer les marchés de fonctionnement courant nécessaires (mobilier, achat de luminaires, de prestation de déménagement...). De plus, le P354 portant le bail du futur site (bail en état futur d'achèvement), une délégation complémentaire en AE de 2,0 M€ a été mise en œuvre afin d'actualiser l'engagement juridique initial, conformément aux dispositions arrêtées avec le bailleur ;

*Centre-Val-de-Loire* : Opération de regroupement de services dans le bâtiment dit SOFILO à Blois (41) : cette opération d'un coût total de 8,5 M€ est principalement financée par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». En 2019, le P333 a été appelé à contribuer aux travaux de l'occupant nécessaires pour 0,6 M€;

*Corse* : Relocalisation de la DREAL d'Ajaccio (2A) sur le site dit Paglia Orba. Les services du siège de la DREAL étaient jusqu'à présent logés dans une vingtaine d'appartements vétustes et non-conformes. Un regroupement a été acté sur un immeuble pris à bail en état futur d'achèvement. L'emménagement se fera début 2020, après prise à bail prise à bail en 2019 pour 2,4 M€ d'AE pluriannuels, et financement ultérieurs de frais d'aménagement du bâtiment, et frais accessoires nécessaires;

*Hauts-de-France* : Opération de relocalisation de la DDTM de la Somme dans l'immeuble Equinoxe à Amiens (80). Le service a quitté un site domanial amianté afin d'être relocalisé dans un nouvel immeuble pris à bail en état futur d'achèvement. Avant intégration des lieux, il a été payé en 2019 1,7 M€ d'aménagements à la charge de l'occupant, ainsi que de frais de désamiantage d'archives (relevant de l'action 01), pour un coût pluriannuel de 2,1 M€.

*PACA* : Opération de densification du Campus d'Aix-les-Milles (13). Le SGAR porte un projet stratégique de regroupement des services de l'Etat et des opérateurs sur une emprise domaniale située à Aix-en-Provence, dont pour le périmètre soutenu les services du MTES, la DREAL, ainsi que la DIRECCTE. La première étape a été menée en 2019 avec l'installation de la DREAL ainsi que de la DDTM sur le site pour 0,4 M€. Ces regroupements ont permis de libérer deux sites domaniaux.

Un regroupement des unités départementales DDT de Manosque et Castellane a également été mis en œuvre au siège de Digne-les-Bains (04);

*Normandie* : Les services du siège de la DIRECCTE de Rouen (76) ont été regroupés sur le site Briand, moyennant 0,4 M€ de travaux de densification. Cette opération a pour objet de regrouper cinq services sur un seul site, tout en permettant la libération de deux prises à bail ainsi que la cession à terme d'un bâtiment domanial.

Dans la Manche, les locaux occupés par la DDPP 50 à Coutances ont été rendus au 31 décembre 2018, les agents étant hébergés à compter de 2019 au sein de l'unité territoriale de la DDTM 50. La DDCS de Caen (14) a pour sa part été relocalisée au sein du centre administratif départemental, suite à opération de densification, pour 0,3 M€;

*Occitanie* : le siège de la DDT à Rodez, site Bourran (12) a été densifié pour 0,2 M€, permettant l'accueil d'une UD DIRECCTE; le siège de la DDT à Cahors, site Cavaignac (46) a également été densifié. Le regroupement des services de la DDCS à Perpignan, site Escarguel (66) a abouti en 2019, pour 0,1 M€ de frais de fonctionnement courant;

*Pays-de-la-Loire* : Le relogement de l'UD DIRECCTE de la Tour Bretagne vers l'immeuble Cabestan à Nantes (44) a eu lieu en février 2019. Ce mouvement a été rendu nécessaire par un risque d'exposition à l'amiante du service.

Le relogement des services de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis sur le site de la DDTM44 à Châteaubriant a eu lieu pour sa part fin mars 2019;

Les données communiquées par les services des SGAR sont également utilisées par le responsable de programme pour évaluer des coûts d'occupation régionaux, par agent (plafond d'emploi en ETPT) ainsi que par surface utile nette occupée.

Le dispositif de loyers budgétaires nes'appliquant plus au périmètre soutenu par le P333 depuis la LFI 2019, les ratios sont calculés sur les seuls loyers commerciaux à charge des services :

Région	Ratios sur loyers 2019	
	En €/Agent	En €/m <sup>2</sup>
Auvergne Rhône-Alpes	7 451	392
Bourgogne Franche-Comté	3 822	206
Bretagne	4 606	239
Centre-Val de Loire	1 910	79
Corse	4 216	173
Grand Est	4 471	71
Hauts-de-France	7 066	128
Île-de-France	8 052	420
Normandie	3 655	261
Nouvelle-Aquitaine	6 067	589
Occitanie	2 024	238
Pays de la Loire	5 049	160
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 472	240
<i>Martinique</i>	<i>7 719</i>	<i>381</i>
<b>Moyennes 2019 (y/c Martinique)</b>	<b>5 042</b>	<b>255</b>
<b>Moyennes 2019 (hors Martinique)</b>	<b>4 836</b>	<b>246</b>
<i>Moyennes 2018</i>	<i>5 003</i>	<i>227</i>
<i>Moyennes 2017</i>	<i>4 800</i>	<i>228</i>
<i>Moyennes 2016</i>	<i>5 233</i>	<i>258</i>

Par rapport à 2018, les ratios moyens sont en augmentation de 0,8% en €/agent, et de 12,5 % en €/m<sup>2</sup>. A périmètre constant, hors Martinique, les ratios moyens sont en diminution de - 3,3 % en €/agent, et en augmentation de 8,3 % en €/m<sup>2</sup>.

La minoration des loyers externes à charge de l'État est un des principaux objectifs stratégiques partagés dans les schémas directeurs immobiliers régionaux. Concernant le parc privé occupé, et à périmètre courant, l'amélioration du ratio de loyers externes payés/m<sup>2</sup> se poursuit en 2019. Cet indicateur est particulièrement représentatif des efforts de rationalisation des implantations immobilières en région. En revanche, la dégradation de l'indicateur loyers externes payés par agents soutenus indique, pour sa part, une moindre corrélation entre les économies de loyers constatées et le niveau d'attrition des effectifs.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	304 338 874	221 979 453	189 863 442	181 613 864
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	304 338 874	221 979 453	189 863 442	181 613 864
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 700 000	3 000 152	3 700 000	3 779 640
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 700 000	3 000 152	3 700 000	3 779 640

## Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Programme n° 333 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		213 336		213 336
Transferts aux entreprises		2 336		2 336
Transferts aux autres collectivités		211 000		211 000
<b>Total</b>	<b>308 038 874</b>	<b>225 192 940</b>	<b>193 563 442</b>	<b>185 606 841</b>

## Dépenses de fonctionnement (titre 3)

Par grands postes de dépenses, les mouvements de crédits suivants sont intervenus en cours de gestion :

- *Loyers externes* :
  - transferts de crédits de 0,6 M€ en AE et en 1,7 M€ en CP;
- *Autres dépenses immobilières* :
  - reports de crédits de 0,1 M€ ;
  - transferts de crédits de 1,5 M€ en AE et en CP ;

L'exécution par poste de dépenses est retracée dans le tableau suivant.

Titre 3 - En M€	LFI 2019		Programmation 2019		Exécuté 2019		Diff Exé-Prog		Variation %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Loyers budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,21</b>	<b>-0,21</b>	<b>-0,21</b>	<b>-0,21</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>Loyers externes</b>	<b>116,76</b>	<b>87,68</b>	<b>91,30</b>	<b>83,19</b>	<b>62,55</b>	<b>82,33</b>	<b>-28,75</b>	<b>-0,86</b>	<b>-31,5%</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Autres dépenses immobilières :</b>	<b>187,58</b>	<b>102,18</b>	<b>203,24</b>	<b>97,79</b>	<b>159,64</b>	<b>99,49</b>	<b>-43,60</b>	<b>1,70</b>	<b>-21,5%</b>	<b>1,7%</b>
Charges immobilières	27,00	27,00	25,75	25,75	26,42	27,01	0,67	1,27	2,6%	4,9%
Impôts et taxes	3,40	3,40	3,24	3,24	3,26	3,19	0,01	-0,06	0,4%	-1,8%
Fluides - Energie	120,60	35,20	138,61	33,57	98,67	37,18	-39,94	3,61	-28,8%	10,7%
Travaux courants du locataire	28,74	28,74	28,16	27,75	24,39	25,31	-3,77	-2,44	-13,4%	-8,8%
Etudes Expertise	2,00	2,00	1,91	1,91	0,61	0,78	-1,30	-1,13	-68,1%	-59,2%
Entretien des espaces verts	2,04	2,04	1,94	1,94	2,02	1,96	0,07	0,02	3,7%	0,8%
Collecte et traitement des déchets	1,60	1,60	1,53	1,53	1,76	1,74	0,23	0,22	15,1%	14,3%
Assurances des bâtiments	1,57	1,57	1,50	1,50	1,61	1,39	0,11	-0,11	7,4%	-7,2%
Abonnements parking	0,63	0,63	0,60	0,60	0,86	0,83	0,26	0,23	-	-
Erreur d'imputation entre actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,10	0,06	0,10	-	-
<b>Total Action 2- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>304,34</b>	<b>189,86</b>	<b>294,54</b>	<b>180,98</b>	<b>221,98</b>	<b>181,61</b>	<b>-72,56</b>	<b>0,64</b>	<b>-24,6%</b>	<b>0,4%</b>

Au regard de la programmation, les dépenses de fonctionnement sont sous-exécutées de 72,5 M€ en AE, et de 0,64 M€ en CP. Les raisons de cette sous-exécution sont les suivantes :

- **En loyers externes** : Il est constaté une sous-exécution de 28,75 M€ en AE et 0,86 M€ en CP

En autorisations d'engagement, cette sous-exécution se justifie par la provision estimative faite en projet de loi de finances par le responsable de programme pour l'engagement pluriannuel de baux. Ces autorisations d'engagement sont conservées par le responsable de programme et constituent le volant d'AE surnuméraires habituellement réservé au respect des règles d'engagement des baux et marchés pluriannuels sur la durée ferme de contractualisation.

En 2019, La part d'AE pour les engagements pluriannuels notifiées aux responsables de BOP concerne essentiellement des renouvellements habituels de baux, dont notamment les opérations suivantes :

- *Auvergne-Rhône-Alpes* : renouvellement du bail de la DIRECCTE à Lyon (69) pour 8,1 M€ ;
- *Corse* : renouvellement du bail de l'immeuble Solférino (site du secrétariat général pour les affaires corses) pour 3,4 M€ ;
- *Île-de-France* : renouvellement du bail de la DIRECCTE à Créteil (94) pour 2,4 M€ ; renouvellement du bail de la DRIAAF à Cachan pour 3,0 M€.

Le programme 354 porte également en 2019 de nouvelles prises à bail, dont les opérations suivantes :

- *Corse* : relocalisation du siège de la DREAL d'Ajaccio (2A), dans l'immeuble dit Paglia Orba pour 2,4 M€ d'engagement pluriannuel;
- *Normandie* : prise à bail d'un plateau supplémentaire à Rouen (76), sur un site déjà occupé par la DIRECCTE, afin de regrouper les services du siège, pour 2,4 M€ d'engagement pluriannuel;
- *Hauts-de-France* : prise à bail à Boulogne-sur-Mer (62) pour 1,6 M€, au profit de la DRAAF, dans le cadre du renforcement des services occasionné par le BREXIT;
- *Bourgogne-Franche-Comté* : le bail en état futur d'achèvement (BEFA) du futur site interministériel de Besançon Viotte (25) a été engagé en février 2017 pour 37,9 M€ (part soutenue par le P333). En 2019, une délégation complémentaire de 2,0 M€ en AE a été rendue nécessaire par les avenants ultérieurs au bail (aménagements supplémentaires souhaités par l'Etat), ainsi que l'application de la clause d'actualisation initialement convenue avec le bailleur.

En crédits de paiement, la sous-exécution des crédits programmés pour 0,86 M€ (soit 1% de la ressource programmée) s'explique par l'optimisation des locaux occupés par les différents services de l'État portés par le programme 333. Cette dynamique résulte du déploiement des schémas directeurs immobiliers régionaux et de la mise en place de la nouvelle gouvernance immobilière portée par la Direction immobilière de l'État. Elle résulte également des actions de renégociation de baux menées localement par la DGFIP.

Depuis la gestion 2015, les prévisions de loyers (budgétaires et externes) sont actualisées à trois reprises par les responsables de budgets régionaux durant l'exercice. A réception de ces éléments, le responsable de programme acte d'éventuelles mesures de fongibilité entre les actions du programme.

En 2019, une telle mesure de fongibilité a été nécessaire, notamment des loyers externes vers les autres dépenses immobilières.

**En autres dépenses immobilières** : l'exécution en AE est inférieure de 43,6 M€ à la ressource programmée. Cette sous-exécution est principalement due à la budgétisation de 139,0 M€ d'AE – dont 110 M€ uniquement au titre des engagements pluriannuels – des marchés de fluide (électricité et gaz), pour 99,0 M€ d'engagements effectifs.

En CP, les autres dépenses immobilières sont sur-exécutées de 1,7 M€. Ce niveau de sur-exécution se retourne principalement sur les activités "fluides-énergie" ainsi que "charges immobilières".

La comparaison de la programmation à l'exécution 2019, sur les postes de dépenses les plus importants, fournit les précisions suivantes :

Les **charges immobilières** sont sur-exécutées de 0,67 M€ en AE et 1,27 M€ en CP, bien que conforme avec la LFI. En effet, il a été décidé de matérialiser en programmation un gain supérieur à l'attendu, en anticipation des actions de rationalisation des surfaces occupées.

Les dépenses de **fluides** sont sous-exécutées en AE (-40,0 M€) et sur-exécutées en CP (+3,6 M€). Les marchés de fluides font l'objet de marchés interministériels pilotés par la DAE. La sur-exécution constatée en CP provient tout d'abord de l'impact des retards de facturation de certains prestataires constatés par des responsables de BOP fin 2018 et absorbés sur l'exercice 2019. Le niveau de sur-exécution (+ 9,7% en CP) traduit également une érosion des gains achats initialement constatés. Le renouvellement en 2019 des principaux marchés pluriannuels de gaz et électricité à disposition des services doit venir compenser l'évolution constatée.

Les dépenses de **travaux du locataire** sont sous-exécutées de 3,7 M€ en AE et de 2,4 M€ en CP. Cet écart est de 4,3 M€ d'AE et de 3,4 M€ de CP en moins par rapport à la LFI. En effet, si les travaux d'entretien courant du locataire sont affectés prioritairement au traitement des situations de dangers graves et imminents constatés par les services, la masse de crédits sert régulièrement de variable d'ajustement. En 2019, le niveau de sous-exécution témoigne ainsi

d'une tension accrue sur les budgets des services, au profit des dépenses de fluides, charges et autres dépenses de fonctionnement courant, dont l'action décidée en gestion de mise à niveau des licences Windows en DDI et DR.

#### Dépenses d'opérations financières (titre 4)

Aucune dépense d'opérations financières n'était prévue en LFI, et n'a été comptabilisée en exécution.

#### Dépenses d'investissement (titre 5)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,0 M€ en AE et 3,8 M€ en CP. Elles sont imputées en titre 5 pour des raisons comptables et ne relèvent pas d'une opération spécifique. Elles se répartissent principalement sur les activités suivantes :

- travaux courants du locataire : 1,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP ;
- aménagement et rénovation de locaux : 1,0 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ;
- études et expertises et charges immobilières : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Certaines dépenses ont fait l'objet d'un retraitement suite à des erreurs des d'imputation de dépenses relevant de l'action 01 sur l'action 02 (0,01 M€ en AE et en CP).

#### Dépenses d'intervention (titre 6)

Aucune dépense d'intervention n'est prévue en LFI, l'action 02 portant essentiellement des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses imputées sur la catégorie budgétaire « Transferts aux autres collectivités » s'élèvent à 213 336 € en AE et en CP. Elles correspondent au remboursement par l'UO de la Gironde (action 02) d'autres dépenses immobilières avancées par le GIP MDPH de la Haute-Vienne (79 K€ en AE/CP), par le remboursement par l'UO mutualisée de la région Hauts-de-France de dépenses de loyers externes avancées par le GIP MDPH du département du Nord (132 K€ en AE/CP), et par une erreur d'imputation de la région Occitanie pour 2 336 €.

### Action 03

#### Emplois déconcentrés des services du Premier ministre

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	182 690 065		<b>182 690 065</b>	177 571 304	68 975	<b>177 640 279</b>
Crédits de paiement	182 690 065		<b>182 690 065</b>	177 571 304	77 407	<b>177 648 711</b>

Les éléments relatifs à l'action 03 sont traités dans la partie « éléments transversaux au programme ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	182 690 065	177 571 304	182 690 065	177 571 304
Rémunérations d'activité	115 641 480	112 454 267	115 641 480	112 454 267
Cotisations et contributions sociales	66 826 047	64 915 491	66 826 047	64 915 491
Prestations sociales et allocations diverses	222 538	201 546	222 538	201 546
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		56 900		65 332
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		56 900		65 332
Titre 5 : Dépenses d'investissement		12 075		12 075
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		12 075		12 075
<b>Total</b>	<b>182 690 065</b>	<b>177 640 279</b>	<b>182 690 065</b>	<b>177 648 711</b>

Aucune dépense de fonctionnement n'était prévue sur cette action, réservée aux dépenses de titre 2. Ces imputations de dépenses relèvent d'erreurs d'imputation et correspondent à des exécutions de dépenses relevant des actions 01 et 02.

**Moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Programme n° 333 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 000</b>	<b>61 000</b>
Transferts	0	0	61 000	61 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 000</b>	<b>61 000</b>
Total des transferts	0	0	61 000	61 000